

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**Arrêté Municipal n°3924 portant délégation
des fonctions d'Officier d'Etat Civil à
Monsieur Mathieu GORDE GROSJEAN
Conseiller Municipal**

Le Maire de la commune de Maisons-Alfort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-32,

Considérant que le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil Municipal,

Considérant l'empêchement de Madame le Maire et des adjoints au Maire de célébrer un mariage le samedi 21 juillet 2025 à 16 heures,

ARRÊTE

Article 1

Les fonctions d'Officier d'Etat Civil sont déléguées à Monsieur Mathieu GORDE GROSJEAN, Conseiller Municipal de la commune de Maisons-Alfort pour la célébration du mariage de Madame [REDACTED] et de Monsieur [REDACTED] qui aura lieu le samedi 21 juillet 2025 à 16 heures à l'Hôtel de Ville de Maisons-Alfort.

Article 2

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Créteil
Monsieur GORDE GROSJEAN, Conseiller Municipal

Fait à Maisons-Alfort, le 17 juin 2025

MIS EN LIGNE LE 18/06/2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20250617-ARR3924SG170625-A1
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025



Parrain

Marie France PARRAIN
Maire de Maisons-Alfort
Conseillère Départementale du Val-de-Marne